

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20251210-O3

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 14
- votants = 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, se sont réunis à Saint-Céré, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUYOT

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Présents : 14

AYROLES Francis, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre), RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

PEIRANI Patrick à NAYRAC Jean-Luc

Absents dont excusés : 11

BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie

OBJET : LANCEMENT DES PROCEDURES ET MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ACTION LIFE DE RESTAURATION DU BRAS MORT DE CABRETTE

Les travaux de restauration environnementale du bras mort de Cabrette, sur la Dordogne à Carennac sont menés dans le cadre du Life Dordogne (LIFE19 NAT/FR/000728 - DORDOGNE). Ils visent à restaurer des milieux aquatiques et alluviaux perdus par la Dordogne au gré de l'évolution des aménagements hydro-électriques et des travaux d'extraction en lit mineur et ont pour objectif :

- la réhabilitation d'une zone humide dégradée par recréation de 4882 m² de milieu aquatique support d'émergence d'herbiers d'eau stagnante ;
- la création d'au minimum 5839 m² de surfaces exondées colonisables par les habitats de grèves ;
- la création de près de 86 m linéaires de zones de transition milieu terrestres/milieux aquatiques en pente douce, favorables à l'expression d'ourlets fluviaux ;
- la replantation de 5239 m² de boisement à bois tendre pionniers de type « saulaie/peupleraie »

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de déposer les demandes de financements, d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et du DPF, de disposer des autorisations des propriétaires riverains pour l'accès au chantier, de lancer une consultation pour les travaux.

Le montant prévisionnel du chantier est évalué à ce jour à 203 000 € HT pour un financement prévisionnel de 80% (Europe, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Occitanie).

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide cette opération ;
- L'autorise à signer tous les documents nécessaires pour cette réalisation (consultations, actes, conventions, demandes de financements...).

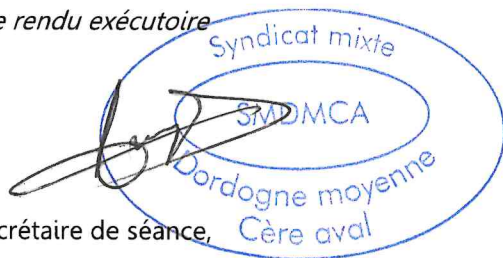
AR Prefecture

046-200092138-20251210-2025121003-DE
Reçu le 16/12/2025

Publié et notifié le

Acte rendu exécutoire

Le secrétaire de séance,

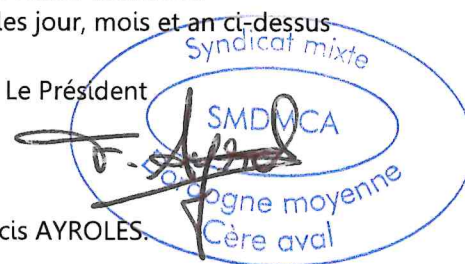


Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES.



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.